

MAI-JUIN 2011

Un contrat pour les 2000 travailleurs d'ArcelorMittal Mines Canada

- Hausse importante de la masse salariale
- Refus d'une clause orphelin pour les nouveaux et bonification du régime PD

Négociations fructueuses chez ArcelorMittal Mines Canada : les quatre sections locales de Port-Cartier et Fermont, qui représentent quelque 2000 travailleurs, ont ratifié un contrat de travail de 6 ans qui se traduira par une hausse globale de la masse salariale de 45 %, lorsqu'on tient compte des fonds de retraite, du salaire et des assurances collectives.

Le comité de négociations a tenu tête à la compagnie et refusé un régime de retraite à deux vitesses, moins avantageux pour les nouveaux. «Partout les grandes compagnies mettent la hache dans les

régimes de retraite à prestations déterminées. À Fermont et Port-Cartier, nous avons refusé de créer deux classes de travailleurs et même réussi à améliorer le régime», explique Alain Croteau, coordonnateur des Métallos pour la Côte-Nord.

Le contrat prévoit des augmentations salariales de l'ordre de 25,6 % sur les six années de la convention. De plus, la rente est bonifiée de 18 % pour un travailleur qui prendra sa retraite après 30 ans de service, soit environ 210 \$ par mois. Les travailleurs déjà à la retraite auront quant à eux droit à 3 % d'augmentation sur leur rente.



DANIEL MALLETTE

Les nouveaux travailleurs auront aussi une plus grande sécurité d'emploi grâce à une liste de stabilité de la main-d'œuvre. Les travailleurs devront être tous au travail avant que l'employeur puisse faire appel à la sous-traitance.

Les travailleurs saisonniers de la mine Firelake seront désormais couverts par la convention. Environ 2000 Métallos sont à l'emploi d'ArcelorMittal Mines Canada à Fermont et Port-Cartier, que ce soit à la mine, au port, au chemin de fer, à l'usine de bouletage et dans les bureaux (sections locales 5778, 6869, 8664 et 7401).

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Un autre travailleur décède dans une mine non-syndiquée

Un autre travailleur minier est décédé dans une mine non-syndiquée en Abitibi. Les Métallos offrent leur sympathie à la famille, aux amis et aux collègues de Jean-Yves Dunn, décédé le 2 mars à la mine LaRonde d'Agnico-Eagle. Il s'agit du sixième décès dans cette entreprise depuis 2004. Cela porte le nombre de décès survenus depuis 2008 au Québec à 7, tous en Abitibi et tous, dans des mines non-syndiquées. «Les chiffres sur les décès de travailleurs dans les mines non-syndiquées sont pour le moins troublants. Avoir un syndicat dans une mine, c'est s'assurer qu'on réunit tous les outils dans une même boîte pour faire de la prévention et veiller à ce que les procédures les plus sécuritaires soient appliquées», fait valoir le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Daniel Roy.



DANIEL MALLETTE

Rencontre des correspondants

À la mi-avril, l'équipe de correspondants régionaux s'est réunie pour sa rencontre annuelle de formation et d'échanges. Sur cette photo, Clairandree Cauchy (responsable des communications), Manon Bertrand (Montréal), Philippe Doré (Québec), Daniel Mallette (action politique), Jeannot Bradette (Brossard), Jocelyn Rosa (Québec), Nancy Thibault (Nord-Nord-Ouest), Stéphane Paquet (Côte-Nord). Merci à tous pour leur implication essentielle non seulement pour les publications mais aussi dans les campagnes AGIR. Font aussi partie de l'équipe: Luc Chapados et Sylvain Maltais. Vous remarquerez l'inspiration sur cette photo pour les couleurs du présent journal. De la part de toute l'équipe:

GO HABS GO!

CALENDRIER

Activités de formation

Mai

Comprendre pour agir en assurances collectives
3 au 5 à Brossard

Dossier du grief
3 au 5 en Beauce

Prendre en main sa retraite
4 au 6, SL 696

Introduction à la santé et sécurité au travail
9 au 11 à Sainte-Thérèse

Délégués et déléguées
24 au 26 à Québec

Juin

Délégués et déléguées
6 au 8 à Brossard

La négociation collective
8 au 10 à Québec

Délégués et déléguées
13 au 15 à Sainte-Thérèse

Délégués et déléguées
13 au 15 à Montréal

Introduction à la santé et sécurité au travail
15 au 17 à Montréal

Bourses d'études Métallos

Date limite:
30 juin



Les syndiqués métallos ou leurs enfants qui souhaitent poursuivre des études supérieures ont accès à des bourses d'études de 1000\$. Pour ce faire, ils doivent rédiger un texte de 1000 mots sur un sujet en lien avec l'action syndicale. Plus d'information sur notre site Internet: www.metallos.org

VIE SYNDICALE

Règlement avantageux au projet Westwood

Un règlement hors cour est survenu pour les travailleurs du projet Westwood, de la section locale 9291. Un montant global de 103 500\$ leur a été versé. Les 71 griefs s'échelonnaient sur plus de deux ans et certains d'entre eux touchaient tous les travailleurs.

Début des négociations chez RioTinto Alcan?

Les Métallos à l'emploi de RioTinto Alcan à Alma ont refusé de commencer les négociations anticipées le 13 avril, comme le demandait l'employeur. «*La compagnie a voulu remplacer un membre du comité par un sous-traitant. On a quitté la table de négociation. On n'acceptera pas la sous-traitance pour la négociation alors que ça fait partie des enjeux de négociation*», a expliqué le représentant syndical Dominic Lemieux. Le contrat de travail prend fin le 31 décembre.

Grève de 24 h à la Société des traversiers

Les travailleurs des traverses de Québec, l'Isle-aux-Coudres, Matane, Tadoussac et Sorel ont fait une grève d'une journée le 21 avril. Ces travailleurs membres de la section locale 9538, se sont prononcés à 95% en faveur d'un mandat de grève à déclencher au moment jugé opportun. Ce coup de semonce d'une journée pourrait être suivi d'une grève plus longue si l'impasse perdure dans les négociations. «*Bien qu'ils possèdent des brevets et accréditations de Transport Canada, ces officiers sont les moins bien payés au Canada, soit 15 à 20\$ de moins de l'heure que leurs collègues des Maritimes ou de la Colombie-Britannique*», fait valoir le représentant syndical Gordon Ringuette. Des services essentiels ont été assurés en vertu d'une entente.



Moyens de pression chez les employés de métier de Concordia

Sans contrat depuis trois ans, les employés de métier de l'université Concordia ont décidé d'intensifier leurs moyens de pression en manifestant trois midis par semaine devant l'université. Les 63 métallos ont aussi adopté à l'unanimité à la fin mars un mandat de grève à déclencher au moment jugé opportun. Une séance de négociation est prévue au début mai. Ces Métallos demandent simplement la parité avec leurs collègues des autres établissements. L'université, qui a pourtant versé plus de deux millions de dollars pour le départ anticipé de ses deux anciens recteurs, fait la sourde oreille depuis trois ans.

DÉCISIONS

Assurance-emploi

Un travailleur suspendu pour inconduite chez Uni-board à Laval a gagné sa cause au conseil arbitral de l'assurance emploi, où son droit de recevoir des prestations a été reconnu.

Victoire en CLP

Un mécanicien d'entretien d'équipement de chantier au Projet Westwood, (SL 9291) a eu gain de cause. La CLP a reconnu comme étant une maladie professionnelle le phénomène de Raynaud (mains blanches) dont il est atteint.

La CLP renverse la CSST

Un travailleur retraité d'ArcelorMittal Mines Canada à Fermont (SL 5778) ayant subi une lésion au genou en 1989, s'est vu interrompre ses indemnités par la CSST en 2010. Elle prétendait que ces indemnités étaient reliées à l'intoxication au manganèse, une lésion professionnelle non reconnue pour laquelle le travailleur possédait aussi un dossier. L'arbitre a tranché en faveur du travailleur et la CSST continuera à lui verser ses indemnités.

Lésion reconnue

Un travailleur de la section locale 7065 qui travaille à l'usine de fabrication de pièces mécaniques pour les minières Fabnor a eu gain de cause à la Commission des lésions professionnelles (CLP). Son épitrochlite, une blessure au coude causée par des mouvements répétitifs, a été reconnue comme étant liée à son travail. La CLP a ainsi renversé la décision négative de la CSST.

EN BREF

Lucien Bouchard agira comme médiateur chez ABI

L'ancien premier ministre et négociateur chevronné Lucien Bouchard interviendra comme médiateur dans le conflit qui oppose la section locale 9700 et la direction de l'aluminerie ABI de Bécancour. Le syndicat et la direction se sont retrouvés plusieurs fois devant les tribunaux ces derniers mois en raison d'une mésentente au chapitre de l'organisation du travail, alors que la convention collective n'est même pas arrivée à échéance.

UNE VICTOIRE DE MOBILISATION INTERNATIONALE Le syndicaliste Juan Linares est libéré!

Emprisonné illégalement au Mexique depuis plus de deux ans, Juan Linares, une des têtes dirigeantes du syndicat mexicain des mines (Los Mineros) a été libéré le 24 février dernier. Il a été accueilli en héros à sa sortie de prison par des membres de son syndicat.

La nouvelle de la libération survient peu de temps après l'action entreprise par des organisations syndicales d'une quarantaine de pays pour contrer les politiques de répression mexicaines en matière de syndicalisation

et de droits des travailleurs. Des manifestations ont eu lieu à travers le monde pour dénoncer le gouvernement mexicain de Felipe Calderon. Plus près de chez nous, plusieurs militants se sont réunis devant le consulat mexicain en appui au mouvement déjà lancé.

«La libération du prisonnier politique Juan Linares représente une victoire pour la justice et un progrès dans la bataille que nous menons pour les droits du travail et de la personne», a expliqué le secrétaire général du syndicat de Los Mineros, Napoléon Gomez qui vit en



CLÉMENT ALLARD

Les Métallos du Québec ont soutenu la cause de la libération de Juan Linares, notamment en achetant des chandails à son effigie lors de la dernière assemblée annuelle.

exil à Vancouver, soutenu par le Syndicat des Métallos. M. Gomez, dont la tête a été mise à prix dans son pays, se dit heureux des efforts mis en branle par les Métallos pour soutenir la cause de son syndicat.

CONTRATS DE TRAVAIL

Manoir Victoria – Québec

La quarantaine de métallos du Manoir Victoria dans le Vieux-Québec ont accepté un contrat de travail de 4 ans qui prévoit des hausses annuelles de 3% par année. Un congé férié va s'ajouter en 2012. Il y a aussi une augmentation de la cotisation de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ.

Crustacés Baie-Trinité

La centaine de travailleurs de Crustacés Baie-Trinité ont accepté un contrat de travail de 4 ans avec une augmentation salariale de 18,75%. Une nouvelle disposition prévoit un minimum de quatre heures payées lors de rappel au travail. Des pénalités seront par ailleurs imposées à l'employeur pour tout défaut de paiement des cotisations syndicales et du Fonds de solidarité FTQ.

Pétroles MJ – Chibougamau

Après seulement 4 jours de grève, les sept travailleurs de Pétroles M. J. ont ratifié à l'unanimité une nouvelle convention collective de cinq ans. Le contrat prévoit des hausses salariales de 11,3% et règle les iniquités entre les travailleurs au chapitre des salaires. De plus, l'employeur a accepté d'absorber sa part des hausses à venir dans les primes d'assurance médicaments et versera un boni de 500\$ à la signature de la convention. Dès le déclenchement de la grève, les autres sections locales de la région ont fait preuve d'une solidarité exemplaire, les Métallos de Barrette-Chapais ont rapidement annoncé un appui financier aux grévistes.



DANIEL MALLETTTE

Dans la rue pour un budget équitable!

Des manifestants venus des quatre coins du Québec ont marché jusqu'au bureau du premier ministre Charest à Montréal, samedi le 12 mars, pour inciter le gouvernement du Québec à faire les bons choix budgétaires. Les Métallos étaient du nombre, marchant fièrement aux côtés de leurs confrères et consoeurs syndicalistes, étudiants, militantes, aînés... Les organisations syndicales et sociales pressent le gouvernement de renoncer aux compressions dans les programmes sociaux en retardant le retour à l'équilibre budgétaire au-delà de 2013, comme c'est déjà le cas dans le reste du Canada et aux États-Unis. Évidemment, le gouvernement a fait la sourde oreille, gardant le cap sur les compressions, les hausses de tarifs, annonçant notamment une augmentation draconienne des droits de scolarité. Sur cette photo: les métallos Gilles Bordeleau, Luc Laberge, Luc Glaude ainsi que sa conjointe.

SUITE EN PAGE 4



CONTRATS DE TRAVAIL

Lathansplash – Terrebonne

Les travailleurs du fabricant de piscines Lathansplash viennent d'obtenir un contrat de travail de 2 ans. Étant donné le contexte économique difficile, le statu quo a été maintenu au chapitre des conditions de travail. On ajoute néanmoins un montant de 500\$ la première année et de 250\$ la deuxième. Quelques gains du côté normatif ont été faits.

Ball Technologies avancées – Sherbrooke

Ce groupe de la section locale composée 7531 compte 90 salariés. Située à Sherbrooke, l'usine transforme l'aluminium. La convention collective a été signée pour 3 ans avec des augmentations de 0,30\$ pour les deux premières années et de 0,40\$ pour la troisième année. À partir de la 2^e année de la convention, l'employeur versera annuellement 550\$ par travailleur au Fonds de solidarité FTQ.

Charl Pol – Portneuf

Les métallos chez Charl Pol à Portneuf ont signé une convention collective d'une durée de 5 ans. Gain majeur: la durée de progression dans l'échelle salariale est passée de 8 à 6 ans, ce qui se traduit par une hausse de salaire pour les nouveaux travailleurs qui entrent à un échelon plus élevé. Les augmentations salariales annuelles sont de l'ordre de 2,5% pour les trois premières années, de 2,75% la quatrième et 3% la cinquième. La durée du congé pour décès a été allongée. Le REER collectif est bonifié, les vacances ont été améliorées en fonction de l'ancienneté et un boni à la signature est accordé. Ces métallos font de la fabrication métallique, rénovant notamment des cuves pour les alumineries.

Aqua Data – Pointe-Claire

Les 24 travailleurs d'Aqua Data, qui inspectent des aqueducs et des systèmes d'égouts, ont accepté à l'unanimité un contrat de 5 ans. Dans un

souci d'équité, une échelle salariale a été instaurée en remplacement d'un système de pointage pour les augmentations de salaire. Pour les trois premières années, les hausses salariales varieront entre 3,7% et 4,19% annuellement. Des hausses annuelles de 3% seront octroyées pour les deux dernières années du contrat.

Club de golf La Vallée du Riche- lieu – Sainte-Julie

Les 25 métallos du Club de golf La vallée du Richelieu à Ste-Julie ont accepté dans une proportion de 96% une convention de cinq ans qui prévoit une augmentation de salaire de 11,8%. Le dimanche sera rémunéré à temps double. Des primes seront payées pour les aides mécaniciens et les préposés à l'irrigation. Un montant supplémentaire sera accordé pour les vêtements. Un bonus de 150\$ sera octroyé à la signature de la convention. Le salaire moyen est de 15,50\$ de l'heure.

BIENVENUE! aux nouveaux membres de :

- Centre sportif Rouville
- Logistec arrimage
- Centre administratif Desjardins de l'île de Montréal
- Menuiserox (division séchage)

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO 224

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8

Téléphone: 514 382-9596
Télécopieur: 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur des Métallos

québécois: Daniel Roy
Responsable: Clairandrée
Cauchy (ccauchy@metallos.ca)

Correspondants: Jeannot
Bradette, Isabelle Bournival
(Brossard); Stéphane Paquet,
Luc Chapados (Côte-Nord, Bas-
St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-
la-Madeleine); Manon Bertrand
(Montréal); Nancy Thibault
(Nord et Nord-Ouest); Philippe
Doré, Jocelyn Rosa, Sylvain
Maltais (Québec, Saguenay-Lac-
St-Jean)

Collaboration: Daniel Mallette
Personnel de soutien: Roseline
Mongeon, Mimi Poulin

Tirage: 11 000

Premier numéro mars 1983
Imprimé par les syndiqués et
les syndiquées chez
Atelier québécois offset inc.
Dépôt légal à la Bibliothèque
nationale du Québec.



Solidarité avec le Japon !

Les syndiqués de Waterville TG, une compagnie japonaise, ont mené une campagne auprès de leurs membres et de la communauté locale pour venir en aide aux sinistrés du tsunami au Japon. On voit ici le président de la section locale 696, Mario L. Sage, remettre une épinglette à la chef déléguée usine, Sylvie Demers, en compagnie du vice-président Sylvain Ducharme. Plus de 600 épinglettes ont été distribuées dans les différentes installations. La collecte a permis de ramasser 2362\$ qui seront remis à la Croix-Rouge canadienne, auxquels s'ajoute un don de 20 000\$ du Fonds humanitaire des Métallos.